

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre les soussignés :

L'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château représenté par Mme Corinne BALAJAS, directrice de l'établissement, dûment habilité à l'effet des présentes, désigné dans ce qui suit sous le terme le propriétaire

D'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par Mme Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture suivant l'arrêté de délégation N°441 du 20 juillet 2020 et la délibération N°2 du 12 juillet 2022, désigné dans ce qui suit sous le terme l'utilisateur

D'autre part.

Ils exposent ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation de la Chapelle des Ursulines de l'EHPAH du Centre hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château située 5, place Lagnier 42 380 Saint-Bonnet-le-Château.

Article 1er - Objet de la convention

Dans le cadre du Festival Baroque en Forez édition 2023, Loire Forez agglomération programmera des concerts pédagogiques le lundi 2 octobre de 8h à 13h pour les collèges Falabrègue et Saint-Joseph de Saint-Bonnet-le-Château.

Article 2 - Mise à disposition des locaux

Date : lundi 2 octobre 2023
Heure de début de mise à disposition : 8h
Heure de fin de mise à disposition : 13h

L'utilisateur ne pourra utiliser le local que conformément à son objet.
Personnes à contacter : Viviane Patural 06 48 57 15 82

Article 3 - Conditions d'utilisation

La jauge ne pourra excéder 50 personnes musiciens et spectateurs compris.

Article 4- Usage des locaux

L'utilisateur prendra les locaux dans leur état actuel, et désigne Viviane Patural , responsable opérationnelle des projets culturels Loire Forez, comme personne référente responsable du bon usage des locaux.

Article 5 - Incessibilité des droits

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, l'utilisateur ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni sous-louer les lieux mis à disposition.

Article 6 - Conditions de fonctionnement - Redevance d'occupation

Le local est mis à disposition le lundi 2 octobre 2023 de 8h à 13h à titre gracieux.

Article 7 - Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à prendre soin des locaux. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'utilisateur ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en l'état aux frais de l'utilisateur.

Sauf accord préalable, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précitées par la présente convention.

Les risques encourus par l'utilisateur du fait de son activité et de l'utilisation du local seront convenablement assurés par lui.

L'utilisateur est responsable de tout accident ou incident trouvant sa cause, tant dans un défaut de surveillance de sa part, que du fait des conditions d'organisation de ladite manifestation.

Article 8 - Consignes spécifiques

Le titulaire du présent contrat de mise à disposition s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires ayant trait au respect des droits d'auteur. Dans cette optique, et le cas échéant, le bénéficiaire de la présente mise à disposition déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires à la reproduction, à la diffusion et à la projection de quelconques supports, que ceux-ci soient visuels, audiovisuels, musicaux ou littéraires.

Article 9 - Assurances

L'utilisateur fournira au propriétaire la copie de son assurance responsabilité civile.

Le propriétaire déclare avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les locaux mis à disposition de Loire Forez agglomération contre tous risques d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace, de dégât des eaux.

Article 10 - Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, mais seulement après épuisement des voies de recours amiables

Fait à Montbrison, le 19/06/2023

**Pour l'EHPAD du Centre Hospitalier de
Saint-Bonnet-le-Château**

La Directrice d'établissement,
Madame Corinne BALAJAS

Pour Loire Forez agglomération

